

ARRETE N° 2021-02

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE D'INGÉNIEURS DE LA SANTÉ ET DU NUMÉRIQUE (EPISEN), MONSIEUR JEAN-FELIX DURASTANTI

POUR LES OPERATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISE » DANS L'APPLICATION SIFAC

Le Directeur de l'EPISEN, Monsieur Jean-Félix Durastanti

- Vu les articles L.713-9 et R.719-80 du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée pour effectuer la certification dans l'application SIFAC du « Service Fait Valorisé » aux personnes désignées dans le tableau ci-dessous :

Délégués		Fonctions occupées	Composante
TANGUY	Nathalie	Responsable financière	EPISEN

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 janvier 2021

**Le Directeur de l'EPISEN
Monsieur Jean-Félix Durastanti**

